
DESTINATAIRES : À tout le personnel
À tous les gestionnaires

EXPÉDITRICE : Mélanie Ridley, Chef du service de la planification de la main-d'œuvre et de la mobilité interne

DATE : Le 14 janvier 2022

OBJET : **Diffusion systématique des postes demeurés vacants après affichage à l'interne**

Bonjour,

Veuillez prendre note qu'à compter du 20 janvier prochain, tous les postes demeurés vacants après un affichage régulier (PVAA) seront diffusés sur intranet sous forme d'un tableau et ainsi disponibles aux employés qui répondent aux exigences de ceux-ci.

Les périodes d'affichage des PVAA auront lieu cinq (5) fois par année pour une durée de deux (2) semaines, soit immédiatement précédant l'affichage régulier. Seules ces périodes précises vous permettent d'obtenir un poste demeuré vacant après affichage.

Ainsi, tous les postes demeurés vacants après l'affichage interne régulier sont offerts dans un premier temps et prioritairement à l'externe pour attirer des nouvelles ressources. Conséquemment une personne salariée de l'interne ne peut donc plus utiliser le processus externe pour obtenir un de ces postes demeurés vacants de l'affichage venant de se terminer. Ce n'est que par la suite, lors des périodes prédéterminées, que les PVAA restants redeviendront disponibles pour les employés intéressés (rappelons que ces postes vous ont déjà été offerts via un affichage interne régulier précédent).

En effet, dès le début de la période de diffusion des PVAA, les employés pourront consulter le tableau des PVAA sur intranet et choisir un ou des postes s'ils le souhaitent. Pour signifier leur intérêt, les employés doivent compléter le formulaire web prévu à cet effet. Si plus d'un poste sont choisis, il faudra prioriser les postes en ordre de préférence.

Les nominations se feront dès la fin de la période de diffusion (sauf si une entrevue est nécessaire) selon l'ordre de préférence indiqué dans le formulaire complété. Si plus d'une personne souhaite obtenir le même PVAA, ce dernier sera octroyé à l'employé ayant le plus d'ancienneté à la fin de la diffusion.

Si l'employé obtient un poste lors de la période d'affichage régulier suivant la fin de la diffusion des PVAA, cette nouvelle nomination remplacera automatiquement le poste dont la période d'essai est non débutée ou non terminée.